

**DATE DE CONVOCATION**  
06/11/2025

**DATE D'AFFICHAGE**  
06/11/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE
<b>25</b>
<b>PRÉSENTS</b>
<b>19</b>
<b>VOTANTS</b>
<b>22</b>

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 17 novembre, à 18 heures 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Damien de WINTER, Maire.

**Etaient présents**

M. Damien de WINTER, Mme Marie-France MOLLET, M. Jean-Pierre ISABEL, Mme Sophie MOBASHER, M. Jean-Louis BOISSÉE, M. Bruno LECŒUR, Mme Monique BOBLIN, M. Patrick DESVAGES, Mme Marie-France LEBON, Mme Josette ALDROVANDI, Mme Patricia FREIDOZ, M. Christophe BISSEY, Mme Nelly AUBRON, M. Olivier VÉLASQUEZ, Mme Magali LE BLAIS, Mme Naïma ANNOUCHE, M. Frédéric LACOUR, M. Nicolas RICHTER, M. Bertrand VERSTRAETE.

**Absents excusés**

Mme Sara ROUZIÈRE donne pouvoir à Mme Magali LE BLAIS  
Mme Catherine SIBBILLE donne pouvoir à Mme Monique BOBLIN  
M. Abdellah FAWZI donne pouvoir à M. Damien de WINTER  
Mme Edith LE ROUX

**Absentes**

Mme Isabelle PIERRE  
Mme Agathe PETRIGNANI

**Secrétaire de séance :** Mme Monique BOBLIN

**Délibération n° 25.11.17/07**

**Objet / Secteur Jeunesse / Tarifs pour les passeports de Noël 2025**

Monsieur Jean-Louis BOISSÉE, Adjoint au Maire en charge de la Jeunesse, informe le Conseil municipal qu'il convient de délibérer afin d'établir les tarifs des « mini-passeports » proposés par le Secteur Jeunesse lors des vacances de Noël 2025.

Monsieur BOISSÉE précise que ces « mini-passeports » auront lieu :

- du lundi 22 décembre au mercredi 24 décembre 2025
- et
- du lundi 29 décembre au mercredi 31 décembre 2025

En dernier lieu, Monsieur BOISSÉE expose la grille tarifaire applicable à ces deux périodes :

ACTIVITÉS	REMARQUES	TRANCHE A	TRANCHE B	TRANCHE C	TRANCHE D
Passeport - Gibervillais (tous régimes confondus)	Semaine sans repas	12,60 €	13,80 €	15,50 €	16,80 €
Passeport – Extérieurs (tous régimes confondus)	Semaine sans repas	16,20 €	17,70 €	20,10 €	21,60 €

La tranche A s'applique aux familles dont le quotient familial (QF) est inférieur à 499 €

La tranche B s'applique aux familles dont le quotient familial (QF) s'élève de 500 à 899 €

La tranche C s'applique aux familles dont le quotient familial (QF) s'élève de 900 à 1299 €

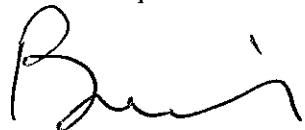
La tranche D s'applique aux familles dont le quotient familial (QF) est égal ou supérieur à 1300 €

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;**

**APPROUVE** les tarifs mis en évidence dans la présente délibération et applicables aux « mini-passeports » référencés ci-avant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance,  
Monique BOBLIN



Le Maire,  
Damien de WINTER

